



MunicipiPRESSE info ®

www.ternay.fr



N°132 – 22 DECEMBRE 2011



Jean-Jacques Brun
Maire

et le Conseil Municipal

vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2012
et seront heureux de vous recevoir
lors de la présentation des voeux pour cette nouvelle année
au Foyer Rural (rue de la Forge)
le vendredi 13 janvier à partir de 19h00.

Un cocktail sera servi à l'issue de la cérémonie

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (C.M.J.)

Le vendredi 9 décembre dans les classes de CM2 des écoles « Les Pierres » et « Fléviu », 19 nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) ont été élus pour une aventure citoyenne de 2 ans. Ils retrouveront le samedi 7 janvier à 10 heures en salle du Conseil de la Mairie leurs 5 collègues du collège pour leur intronisation.

TRI SELECTIF EN PERIODE DE FETES

Bacs jaunes, silos à verre, points d'apport volontaire sont encore malheureusement trop souvent délaissés au profit de la poubelle grise (ordures ménagères). C'est le constat que les collaborateurs du SITOM ainsi que les agents de collecte peuvent faire quotidiennement lors du ramassage des ordures.

Alors, en ces périodes de fêtes et tout au long de l'année, il ne faut pas oublier que trier, réduire la quantité de nos déchets est un engagement pour l'avenir de nos finances et de la planète.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance ordinaire le 20 décembre 2011, les élus du Conseil Municipal :

Concernant le Contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise

- **ONT REJETÉ** tout projet niant les droits des habitants du « Grand Est Lyonnais » et des communes des deux Rives du Rhône en termes, notamment, de santé et de sécurité,
- **ONT REJETÉ** tout projet créateur de risques sur le « Grand Est Lyonnais » et les communes des deux Rives du Rhône, zone à fort potentiel environnemental (zones Natura 2000, Réserves Naturelles, Arrêtés de Protection de Biotope, différents sites classés en Espaces Naturels Sensibles ou ZNIEFF) ainsi que d'une formidable richesse aquifère (zone de captage d'eau potable : 70 % des réserves en eau de l'agglomération lyonnaise),
- **ONT PRIS ACTE** de l'opposition des différents conseils municipaux présents à un projet ignorant les droits des habitants du « Grand Est Lyonnais » et des communes des deux Rives du Rhône,
- **ONT PRIS ACTE** de la volonté des conseils municipaux présents, d'inscrire la zone des 4 chênes dans l'enveloppe verte à préserver, classement compatible avec la DTA de l'Agglomération Lyonnaise pour des raisons de protection environnementale durable (nappe phréatique de l'Est Lyonnais, SDAGE de l'Est Lyonnais),
- **ONT REJETÉ** le doublement de la ligne Lyon Chambéry et le renforcement de facto du trafic sur les voies ferrées existantes,
- **SE SONT PRONONCÉS** pour une réalisation globale, la plus rapide possible, d'un réel contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, du Nord au Sud, impactant au minimum les populations présentes sur ce secteur et reliant le secteur d'Ambérieu en Bugey au Nord au secteur de Saint Rambert d'Albon au Sud par un tracé le plus à l'Est possible, dans le cadre de l'hypothèse de la Ligne à Grande Vitesse Paris Marseille / Valloire présentée par Réseau Ferré de France,

Concernant la Convention de veille foncière entre la CCPO, la Commune, et l'EPORA – secteur du centre-bourg

- **ONT APPROUVÉ** la convention de veille foncière sur le secteur du centre-bourg historique à intervenir entre la CCPO, l'EPORA, et la Commune de Ternay,
- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.